

# EDI Formation



2019

# Autisme Spécialisation Professionnelle

## Sommaire

Intitulé  
Public  
Conditions d'accès  
Type d'action de formation  
Objectif de la formation  
Validation de la formation  
Modalités  
Cursus et procédures  
Devis  
Foire aux questions  
Bulletin d'inscription ASP

L'autisme entraîne des difficultés à traiter les informations issues de l'environnement sensoriel, communicationnel, social et conduit non seulement à une incapacité à développer naturellement les potentiels de la personne mais provoque l'apparition de comportements inadaptés.

Néanmoins, les personnes TSA sont capables de comportements et les répéter. Cette persistance des conduites, souvent inadéquates, montre l'existence de capacités sur lesquelles s'appuyer pour en enseigner de nouvelles plus adaptées et comprises par l'environnement de la personne.

L'objectif de la formation est de transmettre des connaissances théoriques et pratiques qui donneront aux intervenants les moyens de favoriser l'acquisition des comportements adaptés grâce à un enseignement spécifique.

Objectif de la formation ASP :

Comprendre les aspects théoriques et cliniques Des TSA, analyser les problématiques \*de l'interaction sociale \* de la communication \*des apprentissages cognitifs, savoir faire le lien entre le fonctionnement cognitif spécifique et les stratégies d'accompagnement individualisées visant une augmentation du niveau d'autonomie et d'intégration, savoir développer des évaluations (formelles et informelles) et mettre en œuvre des PPI, savoir adapter les projets en fonction de l'évolution, savoir gérer les problèmes de comportement, savoir développer une approche généraliste et positive, savoir travailler en équipe

*(1) L'accompagnement des personnes avec autisme ne se réduit pas à « enseigner telle ou telle activité » : il faut savoir penser un processus global, fonctionnel, participant au bien être de la personne, aussi bien à court qu'à long terme, quelque soit son âge.*

*(2) Il s'agit de sélectionner les étapes à moyen terme et les sous étapes à enseigner au quotidien pour atteindre l'objectif, c'est à dire pour que la personne maîtrise entièrement l'action/l'activité enseignée qui lui permet d'augmenter son niveau d'autonomie. Maîtriser une action/activité signifie réaliser et enchaîner, sans aide directe, les étapes dont est constituée l'activité, quel que soit le contexte et l'environnement.*

*(3) C'est sur les processus d'évaluations informelles, que les stagiaires sont évalués à l'issue du cursus de formation spécialisé en autisme dans le cadre du travail personnel. C'est sur l'acquisition, la maîtrise de ces compétences qu'ils peuvent aspirer à la fonction de « personne ressource ».*

\*RBP HAS et l'ANESM mars 2012



**Intitulé formation :** Autisme Spécialisation Professionnelle

**Public concerné :** Chefs de Service, Educateurs Spécialisés, Psychologues, Orthophonistes, Psychomotriciens, Ergothérapeutes (en établissement Médico-Social, Sanitaire ou Cabinet Libéral).

**Conditions d'accès :** Pas de pré-requis

**Type d'action de formation :** L. 6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences (des salariés), promotion, prévention, entretien ou perfectionnement des connaissances (des salariés).

**Objectif de la formation :** A l'issue de l'ASP, le stagiaire aura actualisé ses connaissances, abordé les classifications internationales et sera en mesure de développer les stratégies d'accompagnement au regard du style cognitif particulier des personnes avec autisme et TSA. Il maîtrisera, tant sur le plan théorique que pratique, l'ensemble des thèmes abordés. Il sera une personne ressource en autisme ayant acquis un degré d'autonomie et de responsabilité dans ses actes le mettant en capacité de concevoir, conduire, évaluer, tout ou partie, de projets d'interventions personnalisées (PPI) dans le cadre du PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé, enfants / adultes) en accord avec les recommandations des bonnes pratiques RBP de mars 2012 de l'HAS et l'ANESM.

Il sera en mesure de

Comprendre les aspects théoriques et cliniques Des TSA, analyser les problématiques \*de l'interaction sociale \* de la communication \*des apprentissages cognitifs, savoir faire le lien entre le fonctionnement cognitif spécifique et les stratégies d'accompagnement individualisées visant une augmentation du niveau d'autonomie et d'intégration, savoir développer des évaluations (formelles et informelles) et mettre en œuvre des PPI, savoir adapter les projets en fonction de l'évolution, savoir gérer les problèmes de comportement, savoir développer une approche généraliste et positive, savoir travailler en équipe

**Méthode Pédagogique :** Apports théoriques, étude de cas, échanges, présentation de certains outils, participation d'un enfant ou adulte le 2eme jour pour l'évaluation par le formateur et étude de cotation (Formation F6 et F7), mises en situation pratique avec enfant/ adulte autistes (Formation F5)

**Moyens pédagogiques :** au premier jour du stage, une salle équipée, un vidéo projecteur, un livret d'accueil du stagiaire, un support écrit

**Validation de formation :** A l'issue du cursus ASP et après analyse par le jury du travail personnel (livret évaluations informelles F5 complété) et accord du Jury, une attestation AUTISME SPECIALISATION PROFESSIONNELLE est délivrée.

**Modalités d'inscription :** Le bulletin d'inscription ASP doit être complété pour la totalité des sessions. Pour les dates des sessions programmées sur les années suivantes et ne figurant pas au catalogue, indiquer uniquement l'année choisie et le tarif de l'année 1. Le stagiaire devra procéder les années suivantes à son inscription aux sessions à réaliser.

Pour les modalités se référer aux conditions générales de vente.

**Inscription Prise en charge par l'Employeur :** Bulletin d'inscription ASP à retourner et comportant la signature du Directeur et le cachet de l'établissement.

**Inscription Individuelle :** Profession libérale, joindre au bulletin d'inscription ASP un justificatif de statut (Déclaration Adeli). L'inscription à l'ASP n'entraîne aucun frais supplémentaire.

**Conditions d'annulation :** Le contractant peut annuler son inscription à tout moment, sans avoir à justifier cette annulation. Si la durée de l'obtention de l'ASP n'est pas respectée (3 ans maximum), et sauf accord particulier entre le contractant (stagiaire ou établissement) et l'organisme de formation, EDI Formation annule l'inscription.

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler l'inscription du contractant dans le cas d'un manquement au règlement



intérieur d'EDI Formation, applicable aux stagiaires. Le règlement intérieur est disponible sur le site [www.ediformation.fr](http://www.ediformation.fr).  
Toute annulation entraîne la perte des heures de formation offertes.

Toutes les sessions figurant à l'ASP doivent être suivies dans le cadre d'EDI Formation (aucune équivalence acceptée).

**En contre partie de l'inscription à l'ASP** : le stagiaire bénéficie du maintien des tarifs en vigueur au moment de l'inscription pour une durée de trois ans et de 35 heures de formation offertes sur toute session inter établissements proposée par EDI Formation, à utiliser dans un délai de un an à compter de l'obtention de l'ASP.

**LE CURSUS** : 308 heures réparties comme suit : 224 heures de formations théoriques à EDI FORMATION + 49 heures de Congrès ou journées de formation au choix\* / suivis intra / autres stages inter en accord avec les RBP de mars 2012 de l'HAS et l'ANESM (TEACCH, ABA, PECS) exclusivement + un stage en établissement de 35 h et rapport de stage \* + Un travail personnel sur les évaluations informelles (voir procédure)\*\* soumis au Jury d'EDI FORMATION

**\*STAGE EN ETABLISSEMENT** : à réaliser après 200 heures de formation. Pour les professionnels travaillant auprès d'enfants, stage en établissement pour adultes avec internat. EDI Formation peut communiquer des coordonnées d'établissements ou le stagiaire soumet son choix à EDI FORMATION.

Le rapport de stage (3 pages maximum) est adressé par le stagiaire à EDI Formation : il doit porter sur les observations concernant l'organisation de l'établissement pour adapter son accueil aux personnes avec autisme, le déroulement des activités, le contenu, les évaluations, les propositions d'accompagnement, la transmission des informations entre les membres de l'équipe, la collaboration avec les familles, etc...Les informations communiquées sont confidentielles.

Les stages peuvent s'effectuer dans un des pays de la Communauté Économique Européenne

**\*\*TRAVAIL PERSONNEL - LES EVALUATIONS INFORMELLES** (à réaliser après 200 heures de formation à partir du livret utilisé lors de la session F5 – doc disponible sur le site)

La procédure d'évaluation informelle a pour objectif de mettre en œuvre

- des activités intermédiaires pour augmenter l'autonomie de la personne dans la réalisation de l'activité/l'action/la tâche
- et/ou des aides visuelles (organisation physique de l'environnement ou séquentiel objets ou images) pour ce qui est coté en guidance verbale ou gestuelle.

L'information sur le niveau ou le type d'aide nécessaire est également obtenue par l'évaluation informelle de la communication réceptive et expressive (voir exemples, grilles d'évaluation et protocole d'apprentissage, livret des stagiaires F5).



## ASP : DEVIS

Coordonnées :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Fait à Vallauris le,

**NOM** : ..... **Prénom** : ..... **Fonction** : .....

**Public** : Tout public professionnel intervenant auprès de personnes atteintes d'autisme, de TED (Troubles Envahissant du Développement) et TSA

**Conditions d'accès** : Pas de pré-requis (Stage de mise à niveau obligatoire de 21 h pour les professionnels ayant suivi un stage théorique dans un délai de six ans avant la date d'inscription à l'ASP et n'ayant suivi aucune autre formation d'approfondissement).

**Type d'action de formation** : L. 6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences (des salariés), promotion, prévention, entretien ou perfectionnement des connaissances (des salariés).

**Objectif de la formation** : A l'issue de l'ASP, le stagiaire aura actualisé ses connaissances, abordé les classifications internationales et sera en mesure de développer les stratégies d'accompagnement au regard du style cognitif particulier des personnes avec autisme et TSA. Il maîtrisera, tant sur le plan théorique que pratique, l'ensemble des thèmes abordés. Il sera une personne ressource en autisme ayant acquis un degré d'autonomie et de responsabilité dans ses actes le mettant en capacité de concevoir, conduire, évaluer, tout ou partie, de projets d'interventions personnalisées (PPI) dans le cadre de PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) (Recommandations des bonnes pratiques de l'HAS et ANESM mars 2012).

Comprendre les troubles du spectre autistique : les aspects théoriques et cliniques de l'autisme.

Analyser les problématiques \*de l'interaction sociale \* de la communication \*des apprentissages cognitifs

Savoir faire le lien entre les connaissances théoriques sur le fonctionnement cognitif spécifique et les stratégies d'accompagnement individualisées pour permettre aux personnes avec autisme d'augmenter leur niveau d'autonomie pour aborder l'environnement, dans les meilleures conditions d'intégration.

Savoir développer des évaluations (formelles et informelles)

Savoir mettre en œuvre des PPI dans tous les domaines constituant l'ensemble de l'accompagnement

Savoir adapter les projets en fonction de l'évolution du sujet / Savoir gérer les problèmes de comportement

Savoir développer une approche généraliste et positive / Savoir travailler en équipe

**CONDITIONS D'INSCRIPTION – voir conditions générales de vente**

**Intitulés, dates et tarifs (formation non diplômante et non qualifiante) :**

**TARIFS ANNEE 1** - ..... **ANNEE 2** ..... **ANNEE 3** ..... (hors déplacement, repas et hébergement du stagiaire) :

**Se référer au catalogue des formations en cours. Indiquez le tarif selon votre statut**

F1 ou F2 ou F24 35 h Date ..... et lieu : ..... Tarif : .....€

F3 Autisme et développement 14 h Date ..... et lieu : ..... Tarif : .....€

F5 Connaissances tech. et organ. 35 h Date ..... et lieu : ..... Tarif : .....€

F6 PEP3 Evaluation 35 h Date ..... et lieu : ..... Tarif : .....€

F7 TTAP Evaluation 35 h Date ..... et lieu : ..... Tarif : .....€

F9\* Les loisirs 14 h Date ..... et lieu : ..... Tarif : .....€

\* ou autre thème (durée égale ou supérieur). Ex : F11 ou F26

F12-1 / F12-2 Com. concrète 14 h Date ..... et lieu : ..... Tarif : .....€

F23 Troubles du Comport. 21 h Date ..... et lieu : ..... Tarif : .....€

F29 Construire un PPI 21 h Date ..... et lieu : ..... Tarif : .....€

Total EDI FORMATION 224 heures ..... Total droits d'inscription : .....€

+ Congrès, journées ou suivis intra 49 h

+ Un stage en établissement 35 h

+ Un travail personnel (évaluations informelles)

TOTAL 308 heures

Libéral n° ADELI : .....

Statut :  Professionnel pris en charge par l'employeur :

Ets : .....

D. ARTUSO,  
Directrice

## Foire aux questions A.S.P.

### 1/ Quand s'inscrire à l'ASP ?

- A tout moment de l'année - L'inscription à l'ASP n'entraîne aucun frais supplémentaires, il suffit d'envoyer le bulletin d'inscription ASP complété pour la totalité des sessions ASP. Pour les dates ne figurant pas sur le catalogue annuel, indiquer uniquement l'année.

### 2/ Sommes-nous "obligés" de programmer cette formation sur trois ans ou est-il possible de la faire plus rapidement ?

- Trois ans est la durée maximale : il est tout à fait possible de suivre l'ASP en une ou deux années.

### 3/ Que se passe-t-il si je ne termine pas la formation ASP

- le crédit de 35 heures de formation de votre choix au sein d'EDI Formation est perdu.

### 4/ Les dates de formations sont-elles libres et pouvons-nous les choisir personnellement dans le catalogue ?

- Oui.

### 5/ Peut-on choisir l'ordre des sessions à suivre ?

- Oui, sous réserve de respecter les prérequis des sessions d'approfondissement et des places disponibles.

### 6/ Peut-on être dispensé du stage théorique de base de 35 heures F1 ou F 2 ou F 24 ?

- Non, la participation à la session de base (35 h) est obligatoire car elle enrichit le rôle de « personne ressource » au sein d'un établissement et complète la maîtrise du contenu sur le plan de la transmission des informations auprès des autres professionnels de l'établissement.

### 7/ J'ai déjà participé à des stages dispensés par EDI Formation, sont-ils pris en compte dans le cadre de l'ASP ?

- Les stages et journées de formation effectués dans les 6 années précédant l'inscription à l'ASP sont pris en comptes dès le moment où ils s'inscrivent dans le cursus.

### 8/ J'ai suivi certaines formations et participé aux conférences d'Associations et CRA. Peuvent-elles être prises en compte dans les 49 h de "congrès / journées de formation" ?

- Oui pour les formations suivies après 2012 et dont le contenu est en accord avec les approches re-commandées

par les RBP de l'HAS et l'ANESM (Teacch, ABA, PECS...). Les attestations, comportant le programme et le nombre d'heures suivies, doivent obligatoirement nous être adressées.

### 9/ Le stage en établissement doit-il être fait hors de la structure où j'exerce déjà ?

- Il doit être réalisé dans un établissement qui développe un accueil véritablement adapté à l'autisme, selon les recommandations RBP HAS/ANESM, et de préférence accueillant des personnes avec autisme adultes pour ceux qui interviennent auprès d'enfants. Le choix de l'établissement doit être validé par EDIFORMATION. Une convention (participation gracieuse) tripartite est établie par EDI Formation et signée par l'établissement et le stagiaire. EDI Formation peut proposer des lieux de stage et les 35 heures peuvent être réparties de sorte que le stagiaire assiste à un lever et coucher de résidents.

### 10/ Est-ce que je dois réaliser un compte rendu de stage en établissement ?

- Oui, le compte rendu porte sur tous les éléments observés dans l'établissement et qui sont en lien avec les thèmes abordés lors des formations.

### 11/ Le travail personnel (évaluations informelles) peut-il être lancé à n'importe quel moment ?

- Non, Il est nécessaire de maîtriser les procédures d'évaluations informelles : il est donc recommandé de ne commencer le travail personnel qu'après avoir suivi 200 heures de formation dont le F 5 nécessaire au travail personnel. Le jury étudie exclusivement les livrets.

La procédure d'évaluation est remplacée par un livret à imprimer et retourner complété à EDI. Le jury étudiera exclusivement les livrets.

### 12/ Est-ce que cette spécialisation est reconnue par l'Etat ?

- L'ASP n'est pas un diplôme d'Etat, ce n'est pas une formation qualifiante enregistrée.

### 13/ Est-ce que l'ASP facilite l'accès à un emploi dans un établissement accueillant des personnes avec autisme ?

- Oui, l'ASP peut favoriser l'accès à un poste dans un établissement accueillant des personnes (enfants / adultes) avec autisme, notamment ceux où l'accompagnement proposé est déjà réalisé en référence aux approches développementales et cognitivo comportementales.

Qu'est ce qu'apporte l'inscription à l'ASP : le maintien des tarifs en vigueur au moment de l'inscription pour une durée de trois ans et un bonus de 35 heures de participation gracieuse à l'une de nos formations à utiliser dans un délai d'un an après l'obtention de l'attestation ASP





À retourner complété à : EDI Formation, 2791 chemin St Bernard, 06220 VALLAURIS  
 Tel 04 93 45 53 18 | www.ediformation.fr | edinfos@wanadoo.fr  
 Association 1901 Enregistrée le 11 août 1988 | Siret 35273357000050 NAF 8559A  
 Déclaration d'Activité 93060125406 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

NOM : ..... Prénom : ..... Fonction : .....

Adresse personnelle : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Adresse professionnelle : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Statut :  Profession Libérale\*  Professionnel individuel

Justificatif joint : .....(N° ADELI, carte d'étudiant)

Date et lieu de naissance : .....

**ASP AUTISME SPECIALISATION PROFESSIONNELLE (à compléter uniquement pour une prise en charge par l'employeur)**

Le Directeur, Mme, Mr, ..... Établissement : .....

Adresse Établissement : .....

Code postal Établissement : ..... Ville Établissement : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Mail : .....

Adresse de facturation (si différente) : .....

**TARIFS 2016 - 2017 - 2018** (hors déplacement, repas et hébergement du stagiaire) :  
**Dates et lieu : se référer au calendrier des formations en cours (indiquez le tarif selon votre statut).**

- Session : Stage theorique F1 ou F2 ou F24      Durée : 35 h      Date et lieu : .....      Prix : ..... €
- Session : F3 Autisme et développement      Durée : 14 h      Date et lieu : .....      Prix : ..... €
- Session : F5 Connaissances tech. et organ.      Durée : 35 h      Date et lieu : .....      Prix : ..... €
- Session : F6 PEP3 Evaluation      Durée : 35 h      Date et lieu : .....      Prix : ..... €
- Session : F7 TTAP Evaluation      Durée : 35 h      Date et lieu : .....      Prix : ..... €
- Session : F9\* Les loisirs      Durée : 14 h      Date et lieu : .....      Prix : ..... €
- Session : F12-1 / F12-2 Com. concrète      Durée : 14 h      Date et lieu : .....      Prix : ..... €
- Session : F23 Troubles du Comport.      Durée : 21 h      Date et lieu : .....      Prix : ..... €
- Session : F29 Construire un PPI      Durée : 21 h      Date et lieu : .....      Prix : ..... €
- + Congrès ou journées de formation au choix ou suivis intra      Durée : 49 h
- + Un stage en établissement      Durée : 35 h
- + Un travail personnel sur les évaluations informelles
- \* Autre session d'une durée équivalente ou supérieure. Exemple, F11 (2j) ou F26 (3j)

**TOTAL**      **Durée : 308 h**      **TOTAL : ..... €**

**PRISE EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR (à compléter obligatoirement) :**

Fait à ..... Le .....

**Cachet de l'établissement et Signature obligatoire du Directeur**  
 La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions d'inscription

Cachet et signature du Directeur

# Conditions générales de vente & Modalités pratiques

## 1. DESIGNATION

EDIFORMATION est un organisme de formation dont le siège est sis 2791 Chemin de St Bernard, Porte 19, Bât. F, 06220 VALLAURIS la déclaration d'activité est enregistrée auprès du Préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur sous le numéro 93 06 01254 06 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat). EDI Formation développe, propose et dispense des formations en présentiel, inter et intra établissements, ces actions de formation rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préalable qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Dans les paragraphes qui suivent il est convenu de désigner par :

- Contrat /Convention de formation : Toute prestation faisant l'objet d'une contractualisation
- Client : Professionnel du secteur médico-social et du sanitaire, professionnel libéral, étudiant, particulier ou établissement concerné par le domaine abordé
- Formation Inter : formation organisée et dispensée par EDI FORMATION
- Formation Intra : formation dispensée par EDI FORMATION sur demande du client

## 2. OBJET

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute l'Offre d'EDIFORMATION destinée à tout client.

Le fait de signer un Contrat /Convention de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client, ne peut prévaloir sur les conditions générales de vente, excepté les conditions générales de vente spécifiques à la formation. Le fait qu'EDIFORMATION ne se prévale pas, à un moment donné, d'une des présentes conditions de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes conditions de vente pour lui-même, l'ensemble de ses salariés, préposés ou agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part d'EDIFORMATION lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre EDIFORMATION à ses besoins.

### 2.1 Formation INTER

Les inscriptions sont enregistrées jusqu'à concurrence des places disponibles, à réception du bulletin d'inscription dûment rempli et signé par le Client. Les tarifs -hors formation continue- sont applicables sur présentation d'un justificatif valide, de l'année en cours à la date du stage.

Pour chaque inscription, sont adressés :

- un Contrat /Convention de formation à retourner à réception et au plus tard dans les 20 jours calendaires, avec la mention « bon pour accord », paraphé et signé, sous peine d'annulation de l'inscription par EDIFORMATION sans préavis ni indemnité quelconque au bénéfice du Client. Le Contrat /Convention de formation est réputé valide et entre en vigueur à réception par EDIFORMATION
- une confirmation de stage (à présenter sur le lieu de stage) comportant l'adresse exacte du lieu de formation ainsi que les horaires, accès.

### 2.2 Formation INTRA

Le devis comportant le programme détaillé, les objectifs et moyens pédagogiques (et les conditions générales de vente) est adressé au Client qui, s'il l'accepte, le retourne avec la mention « bon pour accord », paraphé et signé. Les dates sont proposées par EDI FORMATION selon les disponibilités des formateurs.

A réception du devis signé par le client, EDIFORMATION adresse une convention de formation à retourner dans les meilleurs délais, avec la mention « bon pour accord », paraphée et signée par le Client.

## 3. PROPRIETE INTELLECTUELLE - COPYRIGHT

EDIFORMATION est titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses Clients : contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique,...). A ce titre, sans accord exprès formel d'EDIFORMATION, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation. Le Client engage sa responsabilité sur le fondement du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication de contenus non autorisés. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, le soutien de formation, sont strictement interdites, et ce, quels que soient le procédé et le support utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules de formation font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible. EDIFORMATION demeure propriétaire de ses outils, contenus, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations pour le Client. L'utilisation des documents remis lors des formations est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957.

EDIFORMATION se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations proposées dans ses offres.

## 4. CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du Contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du Contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition de formation transmise par EDIFORMATION au Client. EDIFORMATION s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le Client.

### 4.1. Communication

Le Client accepte d'être cité par EDIFORMATION comme client de ses offres de services, aux frais d'EDIFORMATION. Sous réserve du respect des dispositions aux articles 5 et 6, EDIFORMATION peut mentionner le nom du Client, objet du Contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### 4.2. Protection des données

Le Client s'engage à informer chaque stagiaire que les données collectées sont traitées informatiquement à des fins d'amélioration de l'offre EDIFORMATION et du suivi de la validation de la formation opérée conformément au Contrat/Convention et le suivi des acquis de formation.

Conformément à la loi RGPD du 20 Juin 2018 sur la protection des données, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données le concernant et à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à EDIFORMATION.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès. EDIFORMATION conservera, pour sa part, les données pédagogiques liées à la formation.

## 5. REGLES APPLICABLES

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que lui-même ou son personnel stagiaire respecte les lois ou règles applicables, en ce compris les règles du droit de la concurrence, et ce, durant toute la durée de la formation. Chaque stagiaire devra aussi se conformer

aux règles de sécurité des différents sites d'accueil ; il est interdit de fumer dans les lieux publics et dans les locaux de la prestation. Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation où il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille d'émargement mise à sa disposition. Il est entendu que les retards, absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat de formation par le stagiaire peuvent entraîner d'une part son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur ou les présentes dispositions, d'autre part la suspension ou la suppression de la prise en charge. En outre, le défaut ou manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage. L'employeur - ou selon le cas le stagiaire - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice d'EDIFORMATION.

## 6. REGLEMENT INTERIEUR

Lors de la participation aux formations d'EDIFORMATION, le Client accepte de fait le règlement intérieur de l'organisme de formation (consultable sur le site de EDI FORMATION) et s'engage à en respecter les dispositions. Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code de travail, le règlement intérieur définit les règles générales et permanentes et précise la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

## 7. CONDITIONS FINANCIERES

Les coûts d'inscription sont nets de taxe, (Exonération de TVA Article 293B du CGI) et correspondent aux seules prestations décrites dans l'offre d'EDIFORMATION. Toute prestation supplémentaire, non prévue dans l'offre d'EDIFORMATION, qui serait demandée par le Client sera à la seule charge du Client et fera l'objet d'un règlement direct par le Client au prestataire.

Les règlements sont effectués par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture, par virement bancaire ou chèque. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement anticipé.

En cas de retard de paiement, EDIFORMATION pourra suspendre tous les Contrats/Conventions en cours et désactiver l'accès au soutien de formation sur le site, sans préjudice de toute autre voie d'action. Une indemnité forfaitaire pour frais de règlement de 40 (quarante) Euros sera appliquée ainsi que des intérêts de retard d'un taux égal à trois fois et demi le taux de l'intérêt légal (conformément à la loi n° 92-1442 du 31/12/1992).

### 7.1 Formation INTER

Une cotisation à vie d'un montant de 15 euros lors de la première formation donne accès aux parents à toutes les formations dispensées par EDIFORMATION.

## 8. ANNULATION et DEDOMMAGEMENT

### 8.1. Annulation à l'initiative d'EDIFORMATION

Si le nombre de participants est insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, EDIFORMATION se réserve la possibilité d'annuler la session 20 jours, au plus tard, avant le 1er jour de stage et ce, sans indemnité à verser au Client. L'inscription est reportée sur une session au contenu, durée et coût identique à une date ultérieure sans frais. Toute somme versée pour les frais d'inscription est retournée intégralement si le client ne reporte pas son inscription sur une autre session de l'année en cours.

### 8.2. Force majeure

EDIFORMATION ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur ou animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à EDIFORMATION, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'EDIFORMATION.

### 8.3. Annulation à l'initiative du Client

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'un écrit (courrier ou mail).

#### 8.3.1. Remplacement d'un stagiaire professionnel pris en charge par l'employeur

EDIFORMATION offre la possibilité de remplacer un stagiaire par un autre stagiaire ayant le même profil ou les mêmes besoins en formation et disponible aux dates indiquées jusqu'à 3 (trois) jours calendaires avant le premier jour de stage (Inter / Intra).

#### 8.3.2. Formation intra établissement

- Frais de dédommagement

Jusqu'à 30 jours avant le 1er jour de stage, le client peut annuler sa participation sans frais. Du 29ème jour au 11ème jour, pour toute annulation le client s'engage au versement d'une somme équivalente à 60 % du montant total du prix de la formation à titre de dédommagement.

A compter du 10ème jour jusqu'au 1er jour de stage, le versement s'élèvera à 100% du prix de la formation pour tous cas d'absence ou d'annulation.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par les opérateurs de compétences.

- Frais de déplacement du formateur

Après la signature de la convention pour toute annulation de la formation, le client sera tenu de rembourser les frais engagés, montant réel du coût de déplacement du formateur, si ceux-ci ne peuvent pas être remboursés par la compagnie de transport (justificatifs fournis par EDIFORMATION) : Formation dans les DOM TOM, hors UE, France Métropolitaine/Corse.

#### 8.3.3. Formation inter établissement

##### 8.3.3. A - Formation continue d'un professionnel

Jusqu'à 30 jours avant le 1er jour de stage, le client peut annuler sa participation sans frais. Du 29ème jour au 11ème jour, pour toute annulation le client s'engage au versement d'une somme équivalente à 60 % du montant total du prix de la formation à titre de dédommagement.

A compter du 10ème jour jusqu'au 1er jour de stage, le versement s'élèvera à 100% du prix de la formation pour tous cas d'absence ou d'annulation.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par les opérateurs de compétences.

##### 8.3.3. B - Formation d'un individuel

Passé le délai de rétractation de 14 jours, à compter de la signature du contrat. Le client est soumis aux conditions d'annulation prévues à l'article 8.3

## 9. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et EDIFORMATION à l'occasion de l'exécution du Contrat /Convention de formation, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Grasse.

